Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260518-202632-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE DE BOQUEHO**

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

NOMBRE DE CONSEILLERS	**15**
CONSEILLERS PRESENTS	**11**
VOTANTS	**14**

SEANCE DU 06 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 Mai les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le **30 avril 2026** conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ETAIENT PRESENTS : HALLET Anne-Hélène, BENOIT Sally, CORBEL Thomas, DELARUE Gilles, LE MOAL Anne-Marie, MICHEL Fabien, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, SERANDOUR Sandrine, TEFFO Cédric, ARTHUR Marie

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : LE QUELLENNEC Gaëlle par LE MOAL Anne-Marie, ANDRE Loïc par CORBEL Thomas, CHRISTIEN Julie par ARTHUR Marie

ETAIT ABSENT : LE BELLEGUY David

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

SECRETAIRE DE SEANCE : PINÇON Gwendal

Délibération 2026-32

Désignation du délégué Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc (ALEC)

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat se donne pour objet de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, en encourageant et en accompagnant localement la transition énergétique au sein des collectivités adhérentes.
Le représentant de la commune est l'interlocuteur de l'ALEC pour toutes les actions de l'agence sur la commune. (CEP, questions liées à la gestion du patrimoine...)

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260518-202632-DE

Madame le Maire informe qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué appelé à siéger à l'ALEC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix en abstention :

- DESIGNE M. ANDRÉ Loïc délégué titulaire pour représenter la commune au sein de l'association.

Décision

Pour : 11	Abstention : 3	Contre :

Le 06 MAI 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anne-Hélène HALLET

